

Contre les larves de mouches mineuses, acariens, thrips, et mouches blanches dans les cultures de plantes ornementales

- **Activité en profondeur et prolongée**
- **Efficace à faibles doses**
- **Bien toléré par les plantes**

Teneur	1,75 % abamectine (18 g/l)
---------------	----------------------------

Formulation	Suspension concentrée (SC)
--------------------	----------------------------

Efficacité	<p>Vertimec Gold est un insecticide-acaricide translaminaire agissant durablement contre les ravageurs piqueurs et les larves des mouches mineuses. Vertimec Gold est un produit liquide pour pulvérisation contenant de l'abamectine, une matière active produite par fermentation à partir d'un champignon actinomycète vivant dans le sol. Dotée de propriétés acaricides et insecticides, l'abamectine agit par contact et ingestion. Elle pénètre dans la feuille sur laquelle elle a été appliquée et reste stockée à l'intérieur de la feuille, qu'elle protège contre les ravageurs piqueurs et broyeurs, ce qui confère au produit une longue durée d'action. Les résidus de surface se dégradent par contre rapidement sous l'action de la lumière. Abamectine manifeste à doses réduites un haut niveau d'efficacité, spécialement contre les thrips, les araignées et les larves des mouches mineuses. L'activité contre les pucerons est en générale moindre, car ceux-ci prélèvent la sève directement dans les vaisseaux du phloème. Vertimec Gold est actif contre tous les stades où le ravageur se nourrit; il prévient ou stoppe la formation de galeries par les larves des mouches mineuses. Une nette réduction de la fécondité et de la ponte a été observée chez les femelles entrées en contact avec le produit. Abamectine agit en empêchant la transmission de l'influx nerveux des nerfs aux muscles. Les ravageurs sont rapidement paralysés, cessent de se nourrir et meurent après 3 à 4 jours. Vertimec Gold n'est apparenté à aucune autre famille chimique. Grâce à son mode d'action particulier, il contrôle également les ravageurs résistants aux autres produits. La meilleure activité est obtenue en traitant tôt, dès l'apparition des premiers ravageurs ou dégâts. Si nécessaire le traitement peut être renouvelé 7 jours plus tard. L'activité de Vertimec Gold augmente avec la température.</p>
-------------------	---

Emploi

Plantes ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt), **cultures florales, plantes vertes et rosier**: 0,025 % (25 ml/100 l d'eau) contre l'acarien jaune commun et les mouches mineuses ainsi que 0,05 % (50 ml/100 l d'eau) contre les thrips. En plus pour les traitements uniquement en serre (0,025 % (25 ml/100 l d'eau) contre les mouches blanches.

Vertimec® Gold

Emploi 2

Fruit e baies

Fraise: 0,05 % (50 ml/100 l d'eau ou 0,5 l/ha) contre les acariens tétranyques tarsonème du fraisier pour l'application post-floral. Le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4 plantes/m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha.

1 traitement au maximum par culture et par année. Toxique pour les punaises prédatrices et les acariens prédateurs. Délai d'attente: 7 jours.

Poirier: 0,075 % (1,2 l/ha) contre les psylles du poirier. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Traitement en stade de fin de la floraison jusqu'au début de la maturation des fruits (BBCH 69–81) et 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Conseiller en mélange avec 0,02 % Etalix Pro sinon ne pas mélanger avec aucun autre produit. N'effectuer aucun autre traitement 5 jours avant et après l'usage (danger de phytotox). La matière active se dégrade rapidement à la lumière. Le produit doit donc pénétrer rapidement dans le végétal et il nécessite une excellente technique d'application. Toutes les parties du végétal doivent être couvertes par le produit. Le produit agit essentiellement par ingestion. Délai d'attente 3 semaines.

Cultures maraichères

Serre: Aubergine, concombre, poivron, tomate: 0,05 % (5 ml dans 10 l d'eau) contre les acariens tétranyques, ériophyides libres, mouche mineuses et thrips. Délai d'attente: 3 jours.

Plein air: oignon, poireau: 1 l/ha (10 ml dans 10 l d'eau par 100 m²) contre les thrips. Délai d'attente: 2 semaines.

Viticulture

Vigne: 0,05 % (0,3 l/ha) contre l'acariose de la vigne. Le dosage mentionné se réfère au stade des premières jusqu'à 3 feuilles sont étalées (BBCH 11–13 (D–E)) avec une quantité de bouillie de référence de 600 l/ha (base de calcul). 1 traitement par parcelle et par année au maximum.

À observer

Protection d'utilisateur: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. **Application de la bouillie sur fraise, oignon, poireau:** Porter des gants de protection + une tenue de protection + un couvre-chef. **Application de la bouillie dans toutes les autres cultures:** Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Vertimec® Gold

À observer 2

Distance de sécurité: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la **dérive**, respecter une zone tampon non traitée de **50 m** sur arbres et arbustes (hors forêt), poirier, de **20 m** sur vigne, cultures florales, plantes vertes et rosier, de **6 m** sur fraise, poireau et oignon par rapport **aux eaux de surface**.

Pour protéger les arthropodes non cibles des conséquences liées à la **dérive**, respecter une zone tampon non traitée de **50 m** sur arbres et arbustes (hors forêt), poirier de **20 m** sur la vigne, de **6 m** sur cultures florales, plantes vertes et rosier par rapport aux **biotopes** (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Pour protéger des conséquences liées au **ruissellement**, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de **6 m** par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Dangereux pour les abeilles: Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies). En plus dans poirier, vigne: Les plantes d'enherbement et les adventices en fleurs doivent être éliminés avant le traitement (faucher ou mulcher la veille). Traitements en serre: Ne peut être appliqué sur des plantes en fleurs que dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

Conseil : traiter dès que les premiers ravageurs ou les premiers symptômes sont observés. Répéter le traitement après 7 jours au plus tôt. Appliquer avec suffisamment d'eau et de pression de manière à bien couvrir toutes les parties à protéger, le dessous ainsi que le dessus des feuilles. La substance active décompose rapidement lorsqu'il est exposé à la lumière, il a donc besoin de pénétrer rapidement dans la feuille qui nécessite une technique d'application optimale. L'effet de Vertimec Gold augmente avec la température plus élevée. Appliquer pas plus de 2 pulvérisations consécutives avec Vertimec Gold. Alternier avec d'autres produits: contre les acariens alterner avec Spomil.

Plantes d'ornements: un essai préalable est de rigueur avant une utilisation en grand sans expérience propre dans des conditions semblables (variétés, conditions culturelles etc.), surtout lorsque Vertimec Gold est utilisé en mélange avec d'autres produits.

Protection de la jeunesse: Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Vertimec[®] Gold

Préparation de la bouille	Remplir à moitié le réservoir d'eau, y verser le Vertimec Gold, puis compléter le remplissage. Laisser le brasseur en marche pendant le travail.
Miscibilité	Vertimec Gold est miscible aux produits recommandés selon le guide Maag Profi et Syngenta.
Propriétés	Observer absolument les mesures de précaution.
Emballages	250 ml, 20x 250 ml
Marque	[®] = Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.
Version	62159/0220
